



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 25 février 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, ainsi qu'à Madame la ministre de la Protection des consommateurs.

L'industrie de la mode, avec sa production massive et jetable, est à l'origine d'environ 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, aggravant le réchauffement climatique via la surconsommation de ressources, les transports et les déchets textiles.

En France, l'« Eco-Score », un dispositif en cours de déploiement depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2025, mesure l'impact environnemental des vêtements et produits textiles sur la base de leur cycle de vie complet. Il évalue les matières premières, la consommation d'eau, la pollution, les transports, la durabilité et d'autres facteurs pour attribuer un score numérique : plus ce chiffre est élevé, plus l'impact est important. L'objectif est d'aider les consommateurs et consommatrices à faire des choix plus durables.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes :

- Le gouvernement a-t-il déjà analysé le système français d'Eco-Score pour les textiles ? Si oui, quelles sont les principales conclusions de cette analyse ?
- Le gouvernement envisage-t-il d'introduire, au Luxembourg, un système d'étiquetage environnemental pour les vêtements et produits textiles, inspiré de l'Eco-Score français ou d'un modèle comparable ?
- Au cas où un dispositif national ne serait pas envisagé, comment le gouvernement s'engage-t-il au niveau de l'Union européenne à soutenir un étiquetage environnemental clair et obligatoire pour les textiles, et quelle place voit-il pour l'exemple français dans ce processus ?
- Le gouvernement dispose-t-il d'une estimation du nombre de produits textiles vendus au Luxembourg qui portent déjà l'Eco-Score français, parce qu'ils sont commercialisés par des marques actives aussi en France ? Le gouvernement estime-t-il souhaitable de rendre ces informations plus visibles pour les consommateurs et consommatrices au Luxembourg ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Franz Fayot  
Député